Image not found or type unknown

Vente de biens immobiliers en indivision

Par **Zenia**, le **17/02/2015** à **16:58**

Bonjour
Au moi de février 2014 avec ma sœur nous avons hérité de la maison de notre mère. Notre notaire a fait tous les documents et il a donné une valeur à la maison. Nous avons signé sans problème. Je ne suis pas du tout intéressé par la maison, je voudrai vendre ma part. Ma sœur refuse d'acheter et de vendre, elle veut rester en indivision.
Que puis je faire?
Un agent immobilier m'a précisé que la maison avait été sous évaluée, est ce que je peux vendre à un prix supérieur à l'estimation du notaire
Merci cordialement.

Par **domat**, le **17/02/2015** à **17:07**

bjr,
si votre soeur ne veut pas acheter votre part, vous pouvez la vendre à une autre personne mais il faudra trouver un acheteur intéressé.
vous pouvez également en faire donation.
sinon seul un juge peut autoriser la vente d'un bien indivis malgré l'opposition d'un indivisaire mais il faut des arguments.
si vous vendez à un prix nettement supérieur que l'estimation du notaire, le trésor public, ayant connaissance de toutes les transactions, pourrait recalculer vos droits de succession mais j'ignore si cela se fait systématiquement.
cdt

Par **Zenia**, le **17/02/2015** à **17:19**

Actuellement nous sommes propriétaire d'un appartement au 3eme étage d'un immeuble sans ascenseur et mon épouse est handicapée nous devons changer de logement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés